



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°53-2022-158

PUBLIÉ LE 30 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

DDT53-boite défense /

53-2022-12-23-00002 - Arrêté portant dérogation individuelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour les véhicules de plus de 7,5Tde PTAC exploités par l'entreprise Agir Graphic à LAVAL (53000) (3 pages) Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne /

53-2022-12-20-00001 - Arrêté préfectoral n°53 IAE01 du 20 décembre 2022 habilitant un organisme à prescrire une embauche dans une structure d'insertion par l'activité économique. (2 pages) Page 7

53-2022-12-26-00002 - 20221226_bouland_agrment CR nat (2 pages) Page 10

53-2022-12-26-00001 - 20221226_bzier_agrment CR nat (2 pages) Page 13

53-2022-12-26-00003 - 20221226_coulon_agrment CR nat (2 pages) Page 16

53-2022-12-26-00004 - 20221226_loison_avenant agrment CR nat (1 page) Page 19

53-2022-12-26-00005 - 20221226_sicarev_arrt_CR ue (2 pages) Page 21

53-2022-12-20-00002 - RAA CCAS LAVAL (2 pages) Page 24

53-2022-12-20-00003 - RAA MAISON ET SERVICES MAYENNE (2 pages) Page 27

53-2022-12-20-00004 - RAA PASSION ET JARDINS (2 pages) Page 30

Direction des services du cabinet /

53-2022-12-14-00003 - Arrêté N° 2022-347-01-DC du 14 décembre 2022 (28 pages) Page 33

53-2022-12-12-00003 - n°2022-346-01 DC du 12/12/2022 A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2023 Médaille d'honneur agricole (6 pages) Page 62

DDT53-boite défense

53-2022-12-23-00002

Arrêté portant dérogation individuelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour les véhicules de plus de 7,5Tde PTAC exploités par l'entreprise Agir Graphic à LAVAL (53000)



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 53-2022-12-23-00002 du 23 décembre 2022

portant dérogation individuelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour les véhicules de plus de 7,5T de PTAC exploités par l'entreprise Agir Graphic à LAVAL (53000)

**Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

Vu le Code de la route, notamment son article R.411-18 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration de des décisions administratives individuelles

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 avril 2021 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2021 relatif aux interdictions complémentaires de circulation des véhicules de transports de marchandises pour l'année 2022 ;

Vu le décret du président de la République du 17 février 2021 nommant M. Xavier LEFORT, en qualité de préfet de la Mayenne à compter du 8 mars 2021 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 10 août 2020 portant nomination de Mme isabelle VALADE en qualité de directrice départementale des territoires de la Mayenne à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mai 2022 portant délégation de signature en matière administrative de Mme isabelle VALADE, directrice départementale des territoires de la Mayenne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative de Mme isabelle VALADE, directrice départementale des territoires de la Mayenne ;

Vu la demande de dérogation individuelle à titre temporaire présentée par la société Agir Graphic le 12 décembre 2022 ;

Considérant la nécessité de transporter des marchandises issues (produits de la Presse finis, et semi-finis) ou nécessaires (bobines de papier) aux productions des sites du Groupe AGIR fonctionnant certains samedis, dimanches ou jours fériés ;

Considérant les capacités insuffisantes de stockage et l'obligation d'alimenter les sites de production externes ;

Considérant la nécessité pour le demandeur de transférer les produits pour des raisons techniques et de viabilité économique ;

Considérant que le transport effectué par le demandeur entre dans les dispositions de l'article 5-II-7° de l'arrêté du 16 avril 2021 relatif aux dérogations préfectorales individuelles à titre temporaire.

ARRETE :

Article 1 :

Le véhicule exploité par la société Agir Graphic, domiciliée 96 boulevard Henri Becquerel à LAVAL (53000), est autorisé à circuler en dérogation aux articles 1 et 2 de l'arrêté ministériel du 16 avril 2021 relatif aux interdictions de circulation générales et complémentaires des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5t de PTAC.

Véhicule
autorisé:

N° d'immatriculation des véhicules :

CZ-202-EQ

Article 2 :

Les trajets s'effectuent au départ du site IMAYE GRAPHIC sis 96 boulevard Henri Becquerel à LAVAL (53000) ;

- ou BIO GRAPHIC 81 boulevard Henri Becquerel à LAVAL (53000) ;
- ou entrepôt IMAYE/BUFFET boulevard des Grands Bouessays à BONCHAMP-LES-LAVAL (53960) ;
- ou OGI zone de la Chambrouillère à BONCHAMP-LES-LAVAL (53960) ;
- ou entrepôt Ambroise Bouvier 5000 Zone Artisanale de Beausoleil à LOUVERNE (53950) ;

avec pour destination :

- IMAYE GRAPHIC sis 96 boulevard Henri Becquerel à LAVAL (53000) ;
- ou BIO GRAPHIC 81 boulevard Henri Becquerel à LAVAL (53000) ;
- ou entrepôt IMAYE/BUFFET boulevard des Grands Bouessays à BONCHAMP-LES-LAVAL (53960) ;
- ou OGI zone de la Chambrouillère à BONCHAMP-LES-LAVAL (53960) ;
- ou entrepôt Ambroise Bouvier 5000 Zone Artisanale de Beausoleil à LOUVERNE (53950) ;

Article 3 :

Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier, en cas de contrôle auprès des agents de l'autorité compétente, de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation.

Une copie du présent arrêté doit se trouver à bord du véhicule.

Pour être valable, la dérogation individuelle à titre temporaire doit être obligatoirement complétée par son titulaire avant le départ du véhicule, en indiquant la date du déplacement et le numéro d'immatriculation du véhicule.

Article 4 :

La présente dérogation est limitée à un rayon de 50 kilomètres autour du site de production de LAVAL (53000).

Article 5 :

La présente dérogation est accordée à titre précaire et est valable du 02 janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au responsable légal de l'entreprise Agir Graphic.

Pour le préfet par délégation,
Pour la directrice départementale des territoires,
Le chef du service SERBHA,

Signé

Jean-Marie Renoux

Voies et délai de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le préfet de la Mayenne (46 rue Mazagran - 53015 LAVAL) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le tribunal administratif peut être saisi pour l'application informatique « *Télérecours citoyen* » accessible par Internet sur le site www.telerecours.fr ou être introduit devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, 44041 Nantes, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations de la Mayenne

53-2022-12-20-00001

Arrêté préfectoral n°53 IAE01 du 20 décembre
2022 habilitant un organisme à prescrire une
embauche dans une structure d'insertion par
l'activité économique.



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 53 IAE 01
EN DATE DU 20 DÉCEMBRE 2022
HABILITANT UN ORGANISME À PRESCRIRE UNE EMBAUCHE
DANS UNE STRUCTURE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

VU les articles L 5132-1 , L 5132-3 et R5132-1-1 du code du travail ;

Vu la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation "territoire zéro chômeur de longue durée" ;

Vu l'arrêté du 1er septembre 2021, fixant la liste des critères d'éligibilité des personnes à un parcours d'insertion par l'activité économique et des prescripteurs mentionnés à l'article L. 5132-3 du code du travail ;

Vu l'instruction N° DGEFP/SDPAE/MIP/2021/212 du 19 octobre 2021 relative à la mise en œuvre opérationnelle des mesures relatives à l'insertion par l'activité économique (IAE) prévues par la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » ;

Vu l'avis favorable émis par le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique de la Mayenne en date du 28 novembre 2022 ;

Considérant la demande en date du 26 octobre 2022, présentée par l'association GEIST Mayenne, sise 21 rue Ferdinand Buisson 53810 Changé, en vue d'être habilitée à prescrire des parcours en structure d'insertion par l'activité économique ;

Considérant que l'association existe depuis 1981 ;

Considérant les activités de l'association et notamment sa mission d'accompagnement des personnes en situation de handicap, dans leur parcours d'insertion professionnelle, en Mayenne ;

Considérant que l'association dispose d'une équipe de six job coaches, chargés de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, vers l'insertion professionnelle, au travers du dispositif de l'emploi accompagné ;

Considérant la capacité des job coaches, employés par l'association, à réaliser un diagnostic social et professionnel des personnes, préalablement à leur inscription sur la plate-forme de l'inclusion, en vue de les déclarer éligibles à un parcours en SIAE ;

Cité Administrative
60 rue Mac Donald, BP93007 - 53063 LAVAL Cedex 9
02 43 67 27 30
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

ARRÊTE

Article 1 : la prescription d'une embauche dans une structure de l'insertion par l'activité économique, dans le cadre défini par l'arrêté est élargie à l'organisme suivant :

L'association Groupement d'étude pour l'inclusion sociale pour tous (GEIST) en Mayenne , située
21, rue Ferdinand Buisson 53810 Changé
Siret : 325 445 419 00154

Article 2 : L'habilitation locale est accordée **pour une durée de deux ans.**

Article 3 : A l'issue de la période d'habilitation, une évaluation des actions menées par le GEIST53 (nombre de prescriptions, partenariats passés avec les structures du territoire, participation aux instances locales d'animation, etc.) permettra d'instruire une éventuelle demande de renouvellement.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,
La responsable des services « accès à l'emploi »
Et « accompagnement des mutations économiques »



Béatrice DEBORDE

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations de la Mayenne

53-2022-12-26-00002

20221226_bouland_agrment CR nat



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

**Services vétérinaires
Santé et protection animales**

Arrêté du 26 décembre 2022 portant renouvellement d'un agrément national d'un centre de rassemblement

Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu les articles L. 233-3, L.236-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les articles R. 231-11, R. 233-3-1 à R.233-3-7 et R.237-2- II du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux ;

Considérant la recevabilité de la demande présentée, le 21/12/2022, par monsieur Bouland Alain ;

Considérant que l'établissement dont il est propriétaire remplit les conditions réglementaires de l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne.

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

L'agrément numéro 53141086R est renouvelé à l'établissement de monsieur Bouland Alain sis « La Perruche » à Louvigné (53210) lui appartenant.

ARTICLE 2 :

Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation de l'établissement pour les mouvements d'animaux sur le territoire national, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux.

ARTICLE 3 :

Cet agrément est renouvelé si l'établissement remplit les conditions fixées par les textes réglementaires en vigueur.

ARTICLE 4 :

L'exploitant de l'établissement est tenu d'informer les services de l'État dès qu'intervient :

- un changement d'adresse du local,
- un changement de statut,

Cité Administrative
60 rue Mac Donald, BP93007 - 53063 LAVAL Cedex 9
02 43 67 55 96 – ddetspp-spa@mayenne.gouv.fr
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

- une transformation de l'établissement,
- une cessation d'activité.

ARTICLE 5 :

L'agrément peut être suspendu ou retiré selon les conditions fixées par l'article R. 233-3-7 du code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 6 :

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé en recommandé avec accusé de réception à monsieur Bouland Alain. Cet arrêté sera publié électroniquement sur le site du recueil des actes administratifs.

Laval, le 26 décembre 2022

Pour le préfet et par délégation,

Le chef de service santé et protection animales,
inspecteur de santé publique vétérinaire,

Docteur vétérinaire Anne-Laure LEFEBVRE

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations de la Mayenne

53-2022-12-26-00001

20221226_bzier_agrment CR nat



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

**Services vétérinaires
Santé et protection animales**

Arrêté du 26 décembre 2022 portant renouvellement d'un agrément national d'un centre de rassemblement

Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu les articles L. 233-3, L.236-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les articles R. 231-11, R. 233-3-1 à R.233-3-7 et R.237-2- II du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux ;

Considérant la recevabilité de la demande présentée, le 08/12/2022, par monsieur Bézier Rémy ;

Considérant que l'établissement dont il est propriétaire remplit les conditions réglementaires de l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne.

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

L'agrément numéro 53066239R est renouvelé à l'établissement de monsieur Bézier Rémy sis « Le Haut Ménil » à Chemazé (53200) lui appartenant.

ARTICLE 2 :

Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation de l'établissement pour les mouvements d'animaux sur le territoire national, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux.

ARTICLE 3 :

Cet agrément est renouvelé si l'établissement remplit les conditions fixées par les textes réglementaires en vigueur.

ARTICLE 4 :

L'exploitant de l'établissement est tenu d'informer les services de l'État dès qu'intervient :

- un changement d'adresse du local,
- un changement de statut,

Cité Administrative
60 rue Mac Donald, BP93007 - 53063 LAVAL Cedex 9
02 43 67 55 96 – ddetspp-spa@mayenne.gouv.fr
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

- une transformation de l'établissement,
- une cessation d'activité.

ARTICLE 5 :

L'agrément peut être suspendu ou retiré selon les conditions fixées par l'article R. 233-3-7 du code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 6 :

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé en recommandé avec accusé de réception à monsieur Bézier Rémy. Cet arrêté sera publié électroniquement sur le site du recueil des actes administratifs.

Laval, le 26 décembre 2022

Pour le préfet et par délégation,

Le chef de service santé et protection animales,
inspecteur de santé publique vétérinaire,

Docteur vétérinaire Anne-Laure LEFEBVRE

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations de la Mayenne

53-2022-12-26-00003

20221226_coulon_agrment CR nat



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

**Services vétérinaires
Santé et protection animales**

Arrêté du 26 décembre 2022 portant renouvellement d'un agrément national d'un centre de rassemblement

Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu les articles L. 233-3, L.236-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les articles R. 231-11, R. 233-3-1 à R.233-3-7 et R.237-2- II du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux ;

Considérant la recevabilité de la demande présentée, le 22/12/2022, par monsieur Coulon Alain ;

Considérant que l'établissement dont il est propriétaire remplit les conditions réglementaires de l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne.

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

L'agrément numéro 53140164R est renouvelé à l'établissement de monsieur Coulon Alain sis « La Beaugrandière » à Louverné (53950) lui appartenant.

ARTICLE 2 :

Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation de l'établissement pour les mouvements d'animaux sur le territoire national, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux.

ARTICLE 3 :

Cet agrément est renouvelé si l'établissement remplit les conditions fixées par les textes réglementaires en vigueur.

ARTICLE 4 :

L'exploitant de l'établissement est tenu d'informer les services de l'État dès qu'intervient :

- un changement d'adresse du local,
- un changement de statut,

Cité Administrative
60 rue Mac Donald, BP93007 - 53063 LAVAL Cedex 9
02 43 67 55 96 – ddetspp-spa@mayenne.gouv.fr
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

- une transformation de l'établissement,
- une cessation d'activité.

ARTICLE 5 :

L'agrément peut être suspendu ou retiré selon les conditions fixées par l'article R. 233-3-7 du code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 6 :

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé en recommandé avec accusé de réception à monsieur Coulon Alain. Cet arrêté sera publié électroniquement sur le site du recueil des actes administratifs.

Laval, le 26 décembre 2022

Pour le préfet et par délégation,

Le chef de service santé et protection animales,
inspecteur de santé publique vétérinaire,

Docteur vétérinaire Anne-Laure LEFEBVRE

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations de la Mayenne

53-2022-12-26-00004

20221226_loison_avenant agrment CR nat



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations**

Services vétérinaires – santé et protection animales

**Avenant du 26 décembre 2022 à l'arrêté du 28 avril 2014
portant prolongation d'un agrément national
d'un centre de rassemblement**

Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu les articles L. 233-3, L.236-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les articles R. 231-11, R. 233-3-1 à R.233-3-7 et R.237-2- II du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux ;

Considérant la recevabilité de la demande présentée, le 16/12/2022, par monsieur Loison Guillaume ;

Considérant l'échéancier des travaux de réhabilitation du centre de rassemblement dont il est propriétaire ;

Considérant que l'établissement dont il est responsable remplit les conditions réglementaires de l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux,

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'agrément numéro 53097387R, délivré le 28/04/2014, est maintenu au centre de rassemblement sis « La Bellangerie » à Evron (53600), le temps des travaux.

Article 2 : L'agrément peut être suspendu ou retiré selon les conditions fixées par l'article R. 233-3-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 : Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du département de la Mayenne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé en recommandé avec accusé de réception à monsieur Loison Guillaume. Cet arrêté sera publié électroniquement sur le site du recueil des actes administratifs.

Pour le préfet, et par délégation,
Le chef de service santé et protection animales,
inspecteur de santé publique vétérinaire,

Docteur vétérinaire Anne-Laure LEFEBVRE

60, rue Mac Donald – B.P 93007
53063 Laval cedex 9
www.mayenne.gouv.fr et www.service-public.fr

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations de la Mayenne

53-2022-12-26-00005

20221226_sicarev_arrt_CR ue



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

**Services vétérinaires
Santé et protection animales**

**Arrêté du 26 décembre 2022
portant attribution d'un agrément européen
d'un centre de rassemblement**

Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu les articles L. 233-3, L.236-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les articles R. 231-11, R. 233-3-1 à R.233-3-7 et R.237-2- II du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux ;

Considérant la recevabilité de la demande présentée, le 01/04/2022, par monsieur Pasquet Jérémy, responsable qualité ;

Considérant que l'établissement pour lequel il fait la demande remplit les conditions réglementaires de l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :

L'agrément numéro 5307R est attribué au centre de rassemblement de Pommerieux sis « ZA de la Chesnaie » à Pommerieux (53400).

ARTICLE 2 :

Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation de l'établissement pour les mouvements d'animaux sur le territoire européen, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux.

.../...

ARTICLE 3 :

Cet agrément est renouvelé si l'établissement remplit les conditions fixées par les textes réglementaires en vigueur.

ARTICLE 4 :

L'exploitant de l'établissement est tenu d'informer les services de l'État dès qu'intervient :

- un changement d'adresse du local,
- un changement de statut,
- une transformation de l'établissement,
- une cessation d'activité.

ARTICLE 5 :

L'agrément peut être suspendu ou retiré selon les conditions fixées par l'article R. 233-3-7 du code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7 :

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé en recommandé avec accusé de réception à monsieur le directeur de société SICAREV COOP. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne.

Laval, le 26 décembre 2022

Pour le préfet, et par délégation,

Le chef du service santé et protection animales,
inspecteur de santé publique vétérinaire

DMV Anne-Laure LEFEBVRE

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations de la Mayenne

53-2022-12-20-00002

RAA CCAS LAVAL

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP SAP265300855**

DDETSPP53/RD/2022/337CR157

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Le préfet de la Mayenne a été déclaré en date du 01/01/2021

Constate:

Qu'un changement d'adresse a été déposée auprès du service instructeur de la Mayenne le 15/12/22 par CCAS Laval en qualité de dirigeant(e), dont l'établissement principal situé 10 place de Hercé 53013 LAVAL CEDEX a été fermé le 30/10/2020 et déménagé au 22 place Albert JACQUART 53013 LAVAL CEDEX à la date du 01/01/2021 et enregistré sous le N° **SAP265300855**

Que les activités déclarées sont les suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode Prestataire)
- Préparation de repas à domicile (mode Prestataire)
- Livraison de repas à domicile (mode Prestataire)
- Assistance administrative (mode Prestataire)
- Soins esthétiques pour personnes dépendantes (mode Prestataire)
- Prestation de conduite du véhicule de personnes ayant besoin d'une aide temporaire (mode Prestataire)
- Accompagnement des personnes ayant besoin d'une aide temporaire dans leurs déplacements (mode Prestataire)
- Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire (mode Prestataire)
- Coordination et délivrance des SAP (mode Prestataire)
- Assistance aux personnes âgées (prestataire) (mode Prestataire)
- Assistance aux personnes handicapées (prestataire) (mode Prestataire)
- Conduite de véhicule des PA/PH (prestataire) (mode Prestataire)
- Accompagnement des PA/PH (prestataire) dans leurs déplacements (mode Prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration

modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Fait à Laval, le 20/12/2022

Pour le Préfet et par délégation

Pour le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

La responsable des services « accès à l'emploi » et « accompagnement des mutations économiques »

Béatrice DEBORDE

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETSPP- de la Mayenne ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes 6, Allée de l'Ile Gloriette – 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr. En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations de la Mayenne

53-2022-12-20-00003

RAA MAISON ET SERVICES MAYENNE

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP919302372**

DDETSPP53/RD/2022/338CR158

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Vu l'autorisation du conseil départemental de la Mayenne Laval, en application de l'article 47 de la loi ASV,

Le préfet de la Mayenne

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur de la Mayenne, le 16/12/22 par Mme. CROS Marie en qualité de dirigeant(e), pour l'organisme Maison et Services Mayenne dont l'établissement principal est situé 612 RUE DE GRINHARD 53100 MAYENNE et enregistré sous le N° SAP SAP919302372 pour les activités suivantes :

- Garde d'enfants de plus de 3 ans (mode Prestataire)
- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode Prestataire)
- Petits travaux de jardinage (mode Prestataire)
- Travaux de petit bricolage (mode Prestataire)
- Préparation de repas à domicile (mode Prestataire)
- Collecte et livraison de linge repassé (mode Prestataire)
- Maintenance et vigilance temporaire de résidence (mode Prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Fait à Laval, le 20/12/2022

Pour le Préfet et par délégation

Pour le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

La responsable des services « accès à l'emploi » et « accompagnement des mutations économiques »

Béatrice DEBORDE

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETSPP- de la Mayenne ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes 6, Allée de l'Ile Gloriette – 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations de la Mayenne

53-2022-12-20-00004

RAA PASSION ET JARDINS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP921835484**

DDETSPP53/RD/2022/339CR159

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Vu l'autorisation du conseil départemental de la Mayenne Laval, en application de l'article 47 de la loi ASV,

Le préfet de la Mayenne

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur de la Mayenne, le 20/12/22 par M. Kevin Grégoire en qualité de dirigeant(e), pour l'organisme PASSION ET JARDINS dont l'établissement principal est situé 20 RUE JULES VERNE 53200 CHATEAU GONTIER et enregistré sous le N° SAP921835484 pour les activités suivantes :

- Petits travaux de jardinage (mode Prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Fait à Laval, le 20/12/2022

Pour le Préfet et par délégation

Pour le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

La responsable des services « accès à l'emploi » et « accompagnement des mutations économiques »

Béatrice DEBORDE

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETSPP- de la Mayenne ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes 6, Allée de l'Ile Gloriette – 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction des services du cabinet

53-2022-12-14-00003

Arrêté N° 2022-347-01-DC du 14 décembre 2022



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du cabinet

A R R E T E N° 2022-347-01-DC du 14 décembre 2022

**Accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2023**

Le préfet,

VU le code des communes et notamment les articles R.411-41 à R.411-53 relatifs à la médaille d'honneur régionale départementale et communale,

Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet,

A R R E T E :

ARTICLE 1er - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille d'or

- **Madame ZANDRONIS Pascale,**
Ancienne adjointe au maire de DOMFRONT EN POIRAIE,
demeurant à SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES

Médaille d'argent

- **Monsieur BORDEAU Pascal,**
Conseiller municipal du GENEST-SAINT-ISLE,
demeurant à LE GENEST-SAINT-ISLE

- **Madame CHOPLAIN Chantal,**
Adjointe au maire d'EVRON,
demeurant à VILLIERS-CHARLEMAGNE

1

- **Monsieur DEROUET Loïc,**
Maire d'ASTILLE,
demeurant à ASTILLE

- **Monsieur FOUQUET Abel,**
Maire de VILLEPAIL,
demeurant à VILLEPAIL

- **Monsieur PESLERBE Jean-Claude,**
Premier adjoint au maire de LA ROE,
demeurant à LA ROE

- **Monsieur PIEDNOIR Daniel,**
Maire d'ORIGNE,
demeurant à ORIGNE

- **Madame VEILLARD Michelle,**
Adjointe au maire de SAINT-BERTHEVIN,
demeurant à SAINT-BERTHEVIN

ARTICLE 2 - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille d'or

- **Madame BARROCHE Véronique**
Rédactrice principale de 1^{re} classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
demeurant à SAINT-OUEN-DES-TOITS

- **Madame BEAUCE Nadine**
Rédactrice principale de 1^{re} classe, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à SAINT-BERTHEVIN

- **Madame BEAUDRIER Sophie**
Adjointe territoriale d'animation principale de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à SAINT-BERTHEVIN

- **Madame BIDAN Nathalie**
Adjointe technique principale de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à NUILLE-SUR-VICOIN

- **Monsieur BOHERS Dominique**
Brigadier-chef principal, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LOIRON-RUILLE

- **Madame BOUET Patricia**
Manipulatrice électroradiologie de classe supérieure cat.b, CENTRE HOSPITALIER
MARGUERITE DE LORRAINE
demeurant à VILLAINES-LA-JUHEL

- **Madame BRILHAULT Marie-Agnès**
Assistante médicale administrative, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à SACE

- **Madame CHAUVIN Anne-Marie**
Adjointe administrative de 1^{re} classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS
demeurant à VILLIERS-CHARLEMAGNE

- **Monsieur COULANGE Stéphane**
Adjoint technique principal de 1^{re} classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE
demeurant à OISSEAU

- **Madame COUSIN Christine**
Infirmière anesthésiste, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame DESHAIES Marie-Noëlle**
Ouvrière principale de 1^{re} classe, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à SAINT-BERTHEVIN

- **Monsieur DESTAIS Jérôme**
Technicien principal de 1^{re} classe, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à AHUILLE

- **Madame DIVAY Catherine**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{re} classe, COMMUNE DE
LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Monsieur DOLO Philippe**
Agent de maîtrise - Représentant syndical temps plein, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à L'HUISSERIE

- **Madame DUVAL Nelly**
Assistante médicale administrative de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à CHANGE

- **Monsieur EPIARD Roland**
Adjoint technique principal de 1^{re} classe/service eau/bâtiments, COMMUNE DE CHANTRIGNE
demeurant à CHANTRIGNE

- **Madame FERRE Odile**
Aide-soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame GENEST Éliane**
Infirmière de bloc opératoire, cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Monsieur GENTIL Éric**
Agent de maîtrise, MAYENNE COMMUNAUTE
demeurant à SAINT-GEORGES-BUTTAVENT

- **Madame GOUPIL Valérie**
Technicienne principale de 1^{re} classe - Ingénieure informatique, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant 6 Rue de la Promenade à VILLIERS-CHARLEMAGNE

- **Monsieur GUILON Pascal**
Éducateur sportif aquatique et terrestre, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAU GONTIER
demeurant à AZE

- **Madame GUY Nadine**
Agent spécialisé principal des écoles maternelles, MAYENNE COMMUNAUTE
demeurant à ARON

- **Monsieur HACHET Franck**
Infirmier cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à MAYENNE

- **Madame HAREAU Laurence**
Rédactrice principale de 1^{re} classe, MAYENNE COMMUNAUTE
demeurant à MOULAY

- **Madame HINET Isabelle**
Adjointe administrative territoriale principale de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LOUVERNE

- **Madame LAROCHE Florence**
Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à L'HUISSERIE

- **Madame LEPERT Michelle**
Aide-soignante, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE
demeurant à LE HORPS

- **Madame LEROYER Florence**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{er} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame LETENDRE Sylvie**
Direction des soins, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à SAINT-BERTHEVIN

- **Madame LIZE Béatrice**
Adjointe technique principale de 1^{re} classe, MAIRIE DE SAINT-BERTHEVIN
demeurant à SAINT-BERTHEVIN

- **Madame LOUVEAU Béatrice**
Agent social principal de 1^{re} classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à LAVAL

- **Madame MEIGNAN Béatrice**
Adjointe administrative territoriale principale de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame MERCIER Sylvie**
Rédactrice principale de 1^{re} classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à ARGENTRE

- **Madame MOQUET Bernadette**
Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à CHANGE

- **Monsieur PACILLY Jean-Luc**
Masseur kinésithérapeute cadre supérieur, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame PACORY Dominique**
Adjointe administrative territoriale principale de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à BONCHAMP-LES-LAVAL

- **Madame PEAN Isabelle**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à ARON

- **Monsieur PIAU Stéphane**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à L'HUISSERIE

- **Madame PRAZERES-CIMENTA Nathalie**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à MONTIGNE-LE-BRILLANT

- **Monsieur QUINTON Jean-Claude**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-D'ANXURE
demeurant à SAINT-GERMAIN-D'ANXURE

- **Monsieur ROUSSEAU Patrick**
Technicien principal de 1^{re} classe, Ingénieur informatique, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à FORCE

- **Monsieur THUAULT Guy**
Technicien supérieur hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à L'HUISSERIE

- **Madame VASSEUR Louise-Marie**
Attachée d'administration hospitalière, CENTRE HOSPITALIER DU NORD MAYENNE
demeurant à MAYENNE

- **Madame VERON Catherine**
Rédactrice, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame VERON Valérie**
Agent des services hospitaliers de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à CHANGE

- **Monsieur VEUGEOIS Joël**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame VULLIRZ Pascale**
Auxiliaire de service, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à MONTIGNE-LE-BRILLANT

Médaille de vermeil

- **Madame ALLAIN Stéphanie**
Collaboratrice de cabinet, COMMUNE DE SABLE SUR SARTHE
demeurant à GENNES-LONGUEFUYE

- **Madame BAJARD Claudine**
Adjointe administrative principale de 1^{re} classe, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à PARNE-SUR-ROC

- **Madame BARON Virginie**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à CHANGE

- **Monsieur BERGEON Jean-Christophe**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, MAYENNE COMMUNAUTE
demeurant à MAYENNE

- **Madame BERTRON Sylvie**
Adjointe technique principale de 1^{re} classe, MAIRIE DE SAINT-BERTHEVIN
demeurant à LA ROE

- **Madame BESIAU Françoise**
Adjointe d'animation, COMMUNE DE BOUERE
demeurant à BOUERE

- **Monsieur BOURDAIS Eric**
Adjoint technique principal de 2^e classe, COMMUNE DE LOIRON-RUILLE
demeurant à LOIRON-RUILLE

- **Monsieur BRUANT Patrick**
Agent chargé des espaces verts, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAU
GONTIER
demeurant à BOUERE

- **Madame CAPEL Valérie**
Adjointe territoriale d'animation principale de 2^e classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Monsieur CAUGANT Richard**
Adjoint technique principal de 1^{er} classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE
demeurant à MARCILLE-LA-VILLE

- **Madame CHAINOT Chantal**
Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-MAINE

- **Madame CHEVREL Sabine**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à SAINT-PIERRE-LA-COUR

- **Madame CHRETIEN Patricia**
Technicienne de laboratoire de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à AHUILLE

- **Madame CLAVREUL Catherine**
Adjointe administrative principale de 1^{er} classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET
SECOURS
demeurant à L'HUISSERIE

- **Madame CORMIER Fabienne**
Assistante médicale administrative de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER DE
LAVAL
demeurant à CHAILLAND

- **Madame COURANT Maryline**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à ORIGNE

- **Madame COURCELLE Nelly**
Adjointe des cadres hospitaliers de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LOUVERNE

- **Madame COUSIN Sylvie**
Manipulatrice électroradiologie de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame DALIFARD Alexandra**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à L'HUISSERIE

- **Madame DELLIERE Christine**
Adjointe administrative principale, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame BLANCHARD Françoise**
Puéricultrice de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à MARTIGNE-SUR-MAYENNE

- **Madame DUPREY Anne-Marie**
Animatrice, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à SAINT-BAUELLE

- **Madame DUPREY Christelle**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à L'HUISSERIE

- **Monsieur FOUGERAY Martial**
Agent de maîtrise principal, REGION DES PAYS DE LA LOIRE
demeurant à EVRON

- **Madame GONCALVES Véronique**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à BONCHAMP-LES-LAVAL

- **Madame HAMEAU Laurence**
Rédactrice, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
demeurant à MONTENAY

- **Madame HEURTEBIZE Cécile**
Adjointe administrative principale de 1^{re} classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
COEVRONS
demeurant à NEAU

- **Madame HUBERT Marie-France**
Adjointe territoriale d'animation principale de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame JEANNOT Frédérique**
Technicienne de laboratoire de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à SAINT-BERTHEVIN

- **Madame KLEIN Sylvie**
Adjointe territoriale d'animation principale de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame LAIGNEAU Évelyne**
Adjointe administrative principale de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Monsieur LE BIHAN Yannick**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{re} classe, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à LA BAZOUGE-DES-ALLEUX

- **Monsieur LEBRUN Alain**
Agent technique principal de 1^{re} classe, COMMUNE DE LA DOREE
demeurant à LA DOREE

- **Monsieur LEDAUPHIN Guy**
Adjoint technique principal de 2^e classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame LEGROS Stéphanie**
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Monsieur LEMONNIER Thierry**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame LESCOP Sylvie**
Attachée principale, ARGENTAN INTERCOM
demeurant à PRE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON

- **Madame LEVALET Jeannick**
Technicienne principale de 1^{re} classe, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à LAVAL

- **Madame MARCHAND Laurence**
Adjointe technique principale de 1^{re} classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE
demeurant à CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

- **Monsieur METAYER Christian**
Adjoint technique principal de 1^{re} classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE
demeurant à GENNES-LONGUEFUYE

- **Madame MEZIÈRES Nathalie**
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LOUVERNE

- **Madame MONSIMIER Marie**
Adjointe administrative principale de 2^e classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame MOREAU Évelyne**
Rédactrice principale de 1^{re} classe, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à SAINT-OUEN-DES-TOITS

- **Monsieur NOUIDRAT Aïssa**
Adjoint technique principal de 2^e classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Monsieur PAINCHAUD Étienne**
Adjoint technique principal de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à CHANGE

- **Madame PÉAN Christine**
Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Monsieur PEIGNER Michel**
Chauffeur trilogic, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAU GONTIER
demeurant à CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

- **Madame PERDEREAU Corinne**
Adjointe administrative principale de 2^e classe, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à ATHEE

- **Madame PERDEREAU Valérie**
Rédactrice principale de 2^e classe - Gestionnaire, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à L'HUISSERIE

- **Monsieur PLANCHENAULT Jean-Louis**
Animateur principal de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Monsieur RAGOT Jean-Yves**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
demeurant à VIMARTIN-SUR-ORTHE

- **Madame RAGOT Nathalie**
Adjointe du patrimoine principale de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à PARNE-SUR-ROC

- **Madame RAMOND Isabelle**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LA BACONNIERE

- Madame ROSSIGNOL Ginette

Adjointe technique principale de 1^{re} classe, COMMUNE DE SAINT-OUEN-DES-TOITS
demeurant à SAINT-OUEN-DES-TOITS

- Madame ROUSSET Dominique

Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à MONTIGNE-LE-BRILLANT

- Madame ROUX Marie-Thérèse

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principale de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à SAINT-BERTHEVIN

- Madame RUAUD Karine

Adjointe technique principale de 1^{re} classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE
demeurant à LAVAL

- Monsieur SALLARD Sébastien

Technicien, MAYENNE COMMUNAUTE
demeurant à PARIGNE-SUR-BRAYE

- Madame TRETON Maryse

Adjointe technique, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à JAVRON-LES-CHAPELLES

- Monsieur VILLEBRUN Xavier

Directeur territorial, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- Madame ZIVEREC Carole

Rédactrice principale de 2^e classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
demeurant à BONCHAMP-LES-LAVAL

Médaille d'argent

- Monsieur ALIS Stéphane

Technicien hospitalier - Responsable restauration, CENTRE HOSPITALIER DU NORD MAYENNE
demeurant à PARIGNE-SUR-BRAYE

- Madame AMANON Dominique

Adjointe administrative principale de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à COSSE-LE-VIVIEN

- Madame AMY Sandra

Ergothérapeute cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- Monsieur ANGOT Aurélien

Attaché, CCAS de Mayenne
demeurant à MAYENNE

- Madame ARIBAUD Béatrice

Adjointe administrative principale de 1^{re} classe - Gestionnaire, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à CHATELAIN

- Monsieur AUROQUE Ruddy

Brigadier-chef principal, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LOUVERNE

- Madame AYARA Florence

Adjointe technique principale de 2^e classe ATSEMC, MAIRIE DE LOUVERNE
demeurant à LOUVERNE

- Madame BARILLER Alexandra

Adjointe d'animation principale de 1^{re} classe, MAIRIE DE SAINT-BERTHEVIN
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX

- Monsieur BARILLER Romuald

Ouvrier principal de 2^e classe, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- Monsieur BARON Jérôme

Agent de maîtrise, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à ARGENTRE

- Madame BELLAY Nathalie

Infirmière ISGS, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à JUVIGNE

- Madame BELLENFANT Gwenaëlle

Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à QUELAINES-SAINT-GAULT

- **Monsieur BERTRAND Cyril**
Technicien principal de 2^e classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE
demeurant à LAVAL

- **Madame BETTON Annie**
Infirmière ISGS, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à CHANGE

- **Madame BODEREAU Christelle**
Adjointe technique principale de 2^e classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à RUILLE-LE-GRAVELAIS

- **Madame BOISRAMÉ Sylvie**
Adjointe technique principale de 2^e classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à AHUILLE

- **Madame BOUQUET Yasmina**
Aide-soignante de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LE BOURGNEUF-LA-FORET

- **Madame BOUSIANNE Stéphanie**
Rédactrice principale de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à AHUILLE

- **Madame BOUSIANNE Virginie**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LOUVIGNE

- **Madame BOUSSEAU Chantal**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

- **Madame BOUVIER Christèle**
Adjointe technique principale de 2^e classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Monsieur BOUZIDI Nacer**
Adjoint technique principale de 1^{re} classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE
demeurant à LAVAL

- **Monsieur BREGU Fabrice**
Ouvrier principal de 2^e classe, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame BRUNEL Anne-Marie**
Aide médico-psychologique, ETS PUBLIC SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
demeurant à MOULAY

- **Monsieur CARPAYE Jean-Paul**
Adjoint technique territorial principal de 2^e classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à SAINT-OUEN-DES-TOITS

- **Madame CHAMBRIER-HAAG Marina**
Adjointe administrative principale de 1^{re} classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
COEVRONS
demeurant à EVRON

- **Madame CHARBONNIER Sophie**
Adjointe administrative principale de 2^e classe, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à L'HUISSERIE

- **Madame CHAUCHIS Catherine**
Agent de maîtrise, MAYENNE COMMUNAUTE
demeurant à MAYENNE

- **Monsieur CHESNAIS Alain**
Adjoint technique principal de 1^{re} classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE
demeurant 4 Résidence des Camélias à GRAZAY

- **Monsieur CHRETIEN Eric**
Adjoint technique principal de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à L'HUISSERIE

- **Madame CLERAN Fanny**
Assistante de service social 2^e grade, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à ORIGNE

- **Madame COGNARD Stéphanie**
Brigadier-chef principal, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à SAINT-PIERRE-LA-COUR

- **Monsieur COIFFE Éric**
Adjoint administratif territorial principal de 1^{re} classe, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à ENTRAMMES

- **Madame CORMIER Estelle**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame CORMIER Nadège**
Aide-soignante de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à MESLAY-DU-MAINE

- **Madame COUPE Nicole**
Ouvrière principale de 2^e classe, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame CRETOIS Jéssica**
Adjointe administrative principale de 1^{re} classe, MAYENNE COMMUNAUTE
demeurant à MAYENNE

- **Madame DANJOU Marie-Claire**
Manipulatrice électroradiologie de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à COURBEVEILLE

- **Madame DAVAINÉ Anne**
Adjointe administrative principale de 1^{re} classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
COEVRONS
demeurant à EVRON

- **Madame DAVOUST Marie-Christine**
Agent social principal de 2^e classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à LAVAL

- **Madame DEBOIS Manuela**
Préparatrice en pharmacie de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LOUVERNE

- **Madame DELETANG Marie-Christine**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à LA BACONNIERE

- **Monsieur DELHAYE Arnaud**
Adjoint administratif de 1^{re} classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS
demeurant à LA BAZOUGE-DE-CHEMERE

- **Monsieur DENEUX Mickaël**
Adjoint technique principal de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à ENTRAMMES

- **Madame DENIS Marie**
Adjointe technique principale de 1^{re} classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE
demeurant à ORIGNE

- **Madame DEROUET Céline**
Agent spécialisé principal de 1^{re} classe des écoles maternelles, MAYENNE
COMMUNAUTE
demeurant à MAYENNE

- **Madame DESBOIS Nadia**
Aide-soignante de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à MONTJEAN

- **Monsieur DOREY Jean-Marie**
Ouvrier principal de 1^{re} classe, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Monsieur DUBUISSON Gaëtan**
Aide-soignant de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame DUCHESNE Christelle**
Adjointe administrative principale de 1^{re} classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS SABOLIEN
demeurant à SAINT-DENIS-D'ANJOU

- **Madame DURAND Delphine**
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
COEVRONS
demeurant à MEZANGERS

- **Madame DURAND Nelly**
Adjointe administrative principale de 1^{re} classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET
SECOURS
demeurant à LAVAL

- **Madame DUTHEIL Blandine**
Secrétaire de mairie, COMMUNE DE SAINT-SATURNIN-DU-LIMET
demeurant à SAINT-SATURNIN-DU-LIMET

- **Madame DUVAL Christine**
Agent social principal de 2^e classe, MAYENNE COMMUNAUTE
demeurant à LA BAZOGE-MONTPINCON

- **Madame FARIBOUR Betty**
Adjointe administrative principale de 2^e classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Monsieur FERBLANTIER Maximin**
Adjoint technique principal de 2^e classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à LE GENEST-SAINT-ISLE

- **Madame FERRY Jessica**
Adjointe administrative principale de 2^e classe, COMMUNE D'ERNEE
demeurant à ERNEE

- **Madame FOMBERTASSE Anne-Marie**
ATSEM principale de 1^{re} classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS
demeurant à Chaux à EVRON

- **Madame FOUCHER Marie-Pascale**
Aide médico-psychologique principale, ETABLISSEMENT PUBLIC MEDICO-SOCIAL DE
L'ANJOU
demeurant à CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

- **Madame GABRIEL Anne-Pascale**
Assistante de conservation, MAYENNE COMMUNAUTE
demeurant à LOUVERNE

- **Madame GALLET Laetitia**
Rédactrice, CC DU PAYS DE CRAON
demeurant à NIAFLES

- **Monsieur GASTINEL Matthieu**
Infirmier ISGS, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à CHANGE

- **Madame GAUTIER Marina**
Adjointe administrative, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à L'HUISSERIE

- **Madame GAUTIER Stéphanie**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LOUVERNE

- **Madame GELIN Isabelle**
Adjointe territoriale d'animation principale de 2^e classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LOUVIGNE

- **Madame GILLES Sophie**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à CHAILLAND

- **Monsieur GIRET Pascal**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LE GENEST-SAINT-ISLE
demeurant à BOUCHAMPS-LES-CRAON

- **Madame GOHIER Édith**
Assistante administrative, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
demeurant à POMMERIEUX

- **Monsieur GOHIER Olivier**
Infirmier soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LE GENEST-SAINT-ISLE

- **Madame GRANGER Céline**
Agent spécialisé principal de 1^{re} classe des écoles maternelles, MAIRIE DE SAINT-BERTHEVIN
demeurant à L'HUISSERIE

- **Monsieur GRANGER Pierre-Henri**
Adjoint technique principal de 1^{re} classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE
demeurant à LAVAL

- **Madame GRANGE Sonia**
Aide-soignante de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à JUVIGNE

- **Madame GROSBOIS Céline**
Adjointe administrative principale de 1^{re} classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à L'HUISSERIE

- **Monsieur GUIARD Eric**
Ingénieur principal, COMMUNE DE SEGRE-EN-ANJOU-BLEU
demeurant à CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

- **Madame GUIGNET Géraldine**
Auxiliaire médicale pratique avancée de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Monsieur GUILLEUX Alain**
Adjoint technique territorial principal de 2^e classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- Madame GUINEHEUX Isabelle

Adjointe administrative principale de 2^e classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- Madame GUINOISEAU Céline

Technicienne de laboratoire de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à L'HUISSERIE

- Madame HAMON Blandine

Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à COSSE-LE-VIVIEN

- Madame HARY Karine

Aide médico-psychologique, ETS PUBLIC SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
demeurant à MAYENNE

- Madame HELBERT Angéline

Adjointe administrative principale de 1^{re} classe, Gestionnaire, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à PARNE-SUR-ROC

- Madame HEULOT Magali

Ouvrière principale de 2^e classe, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LE BOURGNEUF-LA-FORET

- Monsieur HILAND Stéphane

Assistant conservation principal de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- Monsieur HUARD Benjamin

Ouvrier principal de 2^e classe, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- Madame HUBERT Christine

Adjointe administrative territoriale principale de 2^e classe, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à COURBEVEILLE

- Monsieur HUBERT Frédéric

Adjoint administratif territorial principal de 2^e classe, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à LAVAL

- Madame JAOUEN Pascale

Agent social principal de 2^e classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à LAVAL

- **Monsieur JARDIN Arnaud**
Rédacteur principal de 1^{re} classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS
demeurant à MESLAY-DU-MAINE

- **Madame JEUDY Isabelle**
Masseuse kinésithérapeute de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à COSSE-LE-VIVIEN

- **Monsieur JOURDAN Gwénaël**
Agent de maîtrise, COMMUNE D'ERNEE
demeurant à VAUTORTE

- **Monsieur JUBAULT Damien**
Adjoint technique principal de 1^{re} classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
SABOLIEN
demeurant à SAINT-DENIS-D'ANJOU

- **Madame JUILLET Christelle**
Aide-soignante de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à SAINT-BERTHEVIN

- **Monsieur JULLIOT Didier**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE BOUCHAMPS-LES-CRAON
demeurant à BOUCHAMPS-LES-CRAON

- **Madame KERVRAN Nicole**
Adjointe technique principale de 1^{re} classe, COMMUNE DE LE GENEST-SAINT-ISLE
demeurant à LE GENEST-SAINT-ISLE

- **Madame KUQI Mérita**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame LANDAIS Sophie**
Adjointe administrative territoriale principale de 1^{re} classe, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à SOULGE-SUR-OUETTE

- **Madame LANDELLE Sylvie**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à BONCHAMP-LES-LAVAL

- **Madame LANGLAIS Rozenn**
Adjointe d'animation principale de 2^e classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
SABOLIEN
demeurant à BOUESSAY

- Monsieur LAROCHELLE Mathieu

Adjoint territorial d'animation principal de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- Madame LE BRUN Stéphanie

Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à BONCHAMP-LES-LAVAL

- Madame LECLERC Sylvie

Rédactrice principale de 1^{re} classe, COMMUNE DE POMMERIEUX
demeurant à MARIGNE-PEUTON

- Madame LEDUC Catherine

Adjointe administrative principale de 1^{re} classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
COEVRONS
demeurant à EVRON

- Monsieur LEFEVRE Sébastien

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à NUILLE-SUR-VICOIN

- Madame LEGALLE Yasmina

Animatrice principale de 1^{re} classe, COMMUNE D'ERNEE
demeurant à ERNEE

- Madame LE GENDRE Nicole

Agent social principal de 1^{re} classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à LAVAL

- Madame LEGOT Caroline

Adjointe technique territoriale, COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DE-COULAMER
demeurant à SAINT-GERMAIN-DE-COULAMER

- Madame LE LANN Claire

Rédactrice, MAYENNE COMMUNAUTE
demeurant à LA HAIE-TRAVERSAINE

- Monsieur LEMETAYER David

Adjoint technique territorial principal de 1^{re} classe, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à BONCHAMP-LES-LAVAL

- Madame LEMOINE Nathalie

Infirmière en soins généraux et spécialisés, ETS PUBLIC SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
demeurant à LAVAL

- **Madame LEMONNIER Sandrine**
Adjointe administrative principale de 1^{re} classe, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à LAVAL

- **Madame LESAINTE Blandine**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LE GENEST-SAINT-ISLE

- **Madame LETURGIE Clotilde**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à LAVAL

- **Madame L'HOCINE Myriam**
Adjointe technique principale de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame LOUVEAU Jeannine**
Ouvrière principale de 2^e classe, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LE GENEST-SAINT-ISLE

- **Monsieur LUCAS Vincent**
Adjoint technique territorial principal de 1^{re} classe, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-GUILLAUME

- **Madame LUNEL Nadia**
Adjointe technique principale de 2^e classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à BONCHAMP-LES-LAVAL

- **Monsieur MARCHAND Éric**
Adjoint technique territorial principal de 2^e classe, COMMUNE DE CHEMAZE
demeurant à CHEMAZE

- **Monsieur MARETHEU Noël**
Adjoint technique principal de 1^{re} classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
COEVRONS
demeurant à EVRON

- **Monsieur MARIE Frédéric**
Ouvrier principal 2^e classe, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à MAISONCELLES-DU-MAINE

- **Monsieur MARTINEAU Philippe**
Assistant d'enseignement artistique principal 1^{re} classe, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à LAVAL

- Monsieur MAUGERE Mickaël

Adjoint technique territorial principal de 1^{er} classe, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à VAIGES

- Madame MAURICE Isabelle

Adjointe technique principale de 2^e classe, COMMUNE D'ERNEE
demeurant à ERNEE

- Madame MAURY Murielle

Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- Madame MONGONDRY Aurélie

Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à BONCHAMP-LES-LAVAL

- Monsieur MOTTIER Christophe

Agent de maîtrise, REGION DES PAYS DE LA LOIRE
demeurant à BAIS

- Monsieur MUHLHAUSER Frédéric

Responsable du Conservatoire, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAU
GONTIER
demeurant à BIERNE-LES-VILLAGES

- Monsieur MULON Jean-Marie

Directeur communication et stratégie événementielle, COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
demeurant à CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

- Monsieur NICOLAS Yannick

Ingénieur principal, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à MONTSURS

- Madame NORMAND Aurélie

Adjointe administrative principale de 1^{er} classe, Gestionnaire, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à LAVAL

- Madame NOYER Gratiane

Assistante d'enseignement artistique principale de 2^e classe, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à LAVAL

- **Monsieur OULDCHADLI Nazim**
Aide-soignant, CESAME CENTRE DE SANTE MENTALE ANGEVIN
demeurant à LA SELLE-CRAONNAISE

- **Monsieur PAILLARD Olivier**
Adjoint technique territorial principal de 1^{re} classe, CC DU PAYS DE CRAON
demeurant à LA SELLE-CRAONNAISE

- **Madame PAIN Céline**
Adjointe technique principale de 2^e classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX

- **Madame PARRA Ludivine**
Adjointe territoriale d'animation principale de 1^{re} classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à AHUILLE

- **Madame PAUTRE Ludivine**
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à COSSE-LE-VIVIEN

- **Monsieur PERRIER Christian**
Attaché principal, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à LAVAL

- **Monsieur PICHEREAU Jean-Yves**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à MESLAY-DU-MAINE

- **Madame PIERRE Valérie**
Adjointe technique, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS
demeurant à BAIS

- **Madame PILLOST Sandra**
Adjointe technique principale de 1^{re} classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE
demeurant à AMBRIERES-LES-VALLEES

- **Monsieur PINSON Jimmy**
Adjoint technique territorial principal de 1^{re} classe, COMMUNE DE CHEMAZE
demeurant à CHEMAZE

- **Madame POIRIER Maryline**
Rédactrice, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à BONCHAMP-LES-LAVAL

- **Madame QUINTON Chantal**
Buandière ouvrière qualifiée, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à SAINT-BERTHEVIN

- **Madame QUINTON Delphine**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame REAUTE Valérie**
Infirmière ISGS, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LOUVERNE

- **Monsieur REGEREAU Maxime**
Technicien supérieur hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à SAINT-BERTHEVIN

- **Monsieur RENARD Daniel**
Adjoint technique principal de 1^{re} classe, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à LE GENEST-SAINT-ISLE

- **Madame REZÉ Carole**
Adjointe administrative principale de 1^{re} classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
COEVRONS
demeurant à CHANGE

- **Madame RICARDEAU Pascale**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Monsieur ROBIN Philippe**
Adjoint administratif principal de 2^e classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
SABOLIEN
demeurant à BAZOUGERS

- **Madame RUBIN Martine**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à LAVAL

- **Madame SABLE Anne**
Infirmière ISGS, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à ATHEE

- **Monsieur SALVADOR RUIZ Sergio**
Adjoint technique principale de 1^{re} classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE
demeurant à BONCHAMP-LES-LAVAL

- Madame SERREAU Natacha

Adjointe technique principale de 2^e classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE
demeurant à CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

- Madame SIEUR Magali

Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à ERNEE

- Madame SOSEVIC Nadza

Adjointe du patrimoine principale de 1^{re} classe, LAVAL AGGLOMERATION
demeurant à LAVAL

- Monsieur TARTAR Laurent

Adjoint technique territorial, CC DU PAYS DE CRAON
demeurant à MERAL

- Monsieur TINTHOIN Frédéric

Adjoint administratif principal de 2^e classe, COMMUNE DE LAVAL
demeurant à SAINT-DENIS-DU-MAINE

- Monsieur TIREAU Guillaume

Adjoint technique principal de 2^e classe, MAYENNE COMMUNAUTE
demeurant à MAYENNE

- Monsieur TREBILIPHE Freddy

Conducteur ambulancier, CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
demeurant à L'HUISSERIE

- Monsieur TURPIN James

Agent de maîtrise, COMMUNE DE BOUCHAMPS-LES-CRAON
demeurant à BOUCHAMPS-LES-CRAON

- Madame VERGER Carine

Agent social principal de 1^{re} classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
demeurant à AHUILLE

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture de Mayenne et le directeur du cabinet sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne.

Xavier LEFORT

Direction des services du cabinet

53-2022-12-12-00003

n°2022-346-01 DC du 12/12/2022

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2023

Médaille d'honneur agricole

A R R E T E N° 2022-346-01 DC du 12 décembre 2022

Accordant la médaille d'honneur agricole

À l'occasion de la promotion du 1er janvier 2023

Le préfet,

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

À l'occasion de la promotion du 1er janvier 2023 ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

A R R E T E :

Article 1 : La médaille d'honneur agricole échelon ARGENT est décernée à :

- **Madame ARISTOLE Mélanie**
Cadre opérationnel, MSA MAYENNE ORNE SARTHE, LAVAL
demeurant 23, rue Jules Verne à COURBEVEILLE
- **Monsieur BLOT Laurent**
Chauffeur, ELIVIA, LES HAUTS-D'ANJOU
demeurant 9, rue Édouard Branly à CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE
- **Madame COTEL Béatrice**
Employée administrative, HOLVIA PORC, LAVAL
demeurant 2, résidence La Plesse à SAINT-OUEN-DES-TOITS
- **Madame COURTIN Marie-Pierre**
Laborantine, SOFIVO, PONTMAIN
demeurant La Vallée à PONTMAIN
- **Monsieur DABO Patrice**
Mécanicien chauffeur engins agricoles, ETS DANIEL MARTIN, LA PELLERINE
demeurant La Huptière à SAINT-PIERRE-DES-LANDES
- **Monsieur DALIBARD Julien**
Manager de support de proximité, SB ALLIANCE INFORMATIQUE, SAINT-LO
demeurant 21, rue Lavoisier à SAINT-BERTHEVIN

- **Monsieur DOMAIGNE Yannick**
Conducteur d'engins agricoles, ETS DANIEL MARTIN, LA PELLERINE
demeurant Chemin des Courmelots à SAINT-PIERRE-DES-LANDES

- **Monsieur GASTE Willy**
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAINE, LE
MANS
demeurant La Convenancière à VILLIERS-CHARLEMAGNE

- **Madame GAUTHIER Mélanie**
Conseiller crédit patrimonial, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU
MAINE, LE MANS
demeurant 11, rue Salvador Dali à CRAON

- **Madame GEORGEAULT Émilie**
Agent administratif, MSA MAYENNE ORNE SARTHE, LAVAL
demeurant 6, chemin des Jariais à CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

- **Madame GICQUEL Régine**
Responsable qualité, HOLVIA PORC, LAVAL
demeurant 2, rue des Primevères à MONTJEAN

- **Monsieur GOUGEON Jean-Louis**
Opérateur de flux physique, ELIVIA LAVAL, LAVAL
demeurant La Guitonnais à SAINT-PIERRE-DES-LANDES

- **Madame GOUSSÉ Sophie**
Employée de banque - conseiller pour les professionnels, CAISSE REG CREDIT
AGRI MUTUEL ANJOU MAINE, LAVAL
demeurant 5, rue Dublineau à CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

- **Monsieur GUERIN Mickaël**
Agent de maintenance, HOLVIA PORC, LAVAL
demeurant 264, avenue d'Angers à LAVAL

- **Madame HUET Nathalie**
Technicienne en banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAINE,
LAVAL
demeurant 14, rue des 3 Régiments à LAVAL

- **Monsieur JOUVIN Bertrand**
Chauffeur mécanicien agricole, ETS DANIEL MARTIN, LA PELLERINE
demeurant Milieu Boué à SAINT-PIERRE-DES-LANDES

- **Madame LAINÉ Catherine**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAIN, LE
MANS
demeurant 2, allée Henri Sauvé à ERNEE

- **Madame LE BOURDAIS Sandrine**
Conseillère des particuliers, ACTIONS MUTUALISTES DU CREDIT AGRICOLE,
ANGERS
demeurant 1, impasse Germinal à MAYENNE

- Madame LECLAIR Valérie**
Employée commerciale, ELIVIA LAVAL, LAVAL
demeurant La Torinière à L'HUISSERIE
- **Madame LECLERC Véronique**
Assistante qualité, FRANCE CANARD, CHATEAU-GONTIER
demeurant 4, allée des Vendanges à CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE
- **Madame LE GALL Magali**
Conseillère bancaire, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAINE, LE
MANS
demeurant La Convenancière à VILLIERS-CHARLEMAGNE
- **Madame MOQUET Carole-**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAINE,
LAVAL
demeurant 18, rue des Béliers à LAVAL
- **Monsieur MOREAU Raphaël**
Chef d'équipe maintenance, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant 8, rue de Mortiercrolles à SAINT-QUENTIN-LES-ANGES
- **Monsieur PLESSIS Jean-Luc**
Porcher, SCEA LA GEORGETTERIE, DESERTINES
demeurant 19, lotissement du Domaine à DESERTINES
- **Monsieur PRINCE Jean-Charles**
Conseiller clientèle, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAINE, LE
MANS
demeurant 8, rue Boris Vian à MAYENNE
- **Monsieur SINOPE Pierrick**
Conducteur d'engins agricoles, ETS DANIEL MARTIN, LA PELLERINE
demeurant La Chevaudière à MONTENAY
- **Madame TABURET Gaëlle**
Chargée de gestion crédits, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAINE,
LAVAL
demeurant 19, rue aux Chèvres à PARNE-SUR-ROC
- **Monsieur TRIHAN Hervé**
Conducteur d'engins agricoles, ETS DANIEL MARTIN, LA PELLERINE
demeurant 5, rue de l'École à SAINT-PIERRE-DES-LANDES

Article 2 : La médaille d'honneur agricole échelon VERMEIL est décernée à :

- **Madame BARILLER Valérie**
Conseillère des particuliers, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAINE,
LAVAL
demeurant 8, résidence des Rochettes à MARTIGNE-SUR-MAYENNE
- **Madame BERGUE Véronique**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAINE, LE
MANS
demeurant 7, rue Eugène Sue à ARON

- **Monsieur DUBOIS Sylvain**
Responsable magasin, ESPACE TERRENA, CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE
demeurant La Mauditière à FORCE
- **Monsieur GAROT Dominique**
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAIN, LAVAL
demeurant 26,rue Saint Exupery à BONCHAMP-LES-LAVAL
- **Monsieur HARAN Mikaël**
Opérateur de découpe, HOLVIA PORC, LAVAL
demeurant 19, rue de la Croix à ENTRAMMES
- **Monsieur JOUVIN Bertrand**
Chauffeur mécanicien agricole, ETS DANIEL MARTIN, LA PELLERINE
demeurant Milieu Boué à SAINT-PIERRE-DES-LANDES
- **Madame LE BORGNE Évelyne**
Chargée d'équipe bancaire, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAIN,
LE MANS
demeurant 7, rue Pasteur à GORRON
- **Monsieur MANCEAU Laurent**
Technicien bancaire, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAIN, LAVAL
demeurant 16, rue de Sologne à SAINT-BERTHEVIN
- **Madame MARREAU Marie-Laure**
Technicienne pssp, MSA MAYENNE ORNE SARTHE, LAVAL
demeurant 15, rue du Petit Bois Brulé à LE BOURGNEUF-LA-FORET
- **Madame MORDRELLE Sylvie**
Employée de comptabilité, TERRENA, ANCENIS-SAINT-GEREON
demeurant 35, rue Bernard de Rosny à SAINT-BERTHEVIN
- **Monsieur PLESSIS Jean-Luc**
Porcher, SCEA LA GEORGETTERIE, DESERTINES
demeurant 19, lotissement du Domaine à DESERTINES
- **Monsieur SINOPE Pierrick**
Conducteur d'engins agricoles, ETS DANIEL MARTIN, LA PELLERINE
demeurant La Chevaudière à MONTENAY
- **Monsieur TRIHAN Hervé**
Conducteur d'engins agricoles, ETS DANIEL MARTIN, LA PELLERINE
demeurant 5, rue de l'École à SAINT-PIERRE-DES-LANDES

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Monsieur BRETEAU Didier**
Opérateur abattage découpe, ELIVIA LAVAL, LAVAL
demeurant 5, rue Paul Legeay à LAVAL

- **Monsieur FOURNIER Joël**
Technico-commercial chargé d'affaire en production végétal, TERRENA,
ANCENIS-SAINT-GEREON
demeurant 585, route de la Rivière à SIMPLE
- **Monsieur GUILLOU Bruno**
Conseiller laitier, SODIAAL UNION, MAYENNE
demeurant 1, rue Eugène Sue à ARON
- **Monsieur HOUDAYER Marc**
Cadre bancaire, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAIN, LAVAL
demeurant 22, rue de la Fenaison à CHANGE
- **Monsieur HOUSSIN Bruno**
Cadre bancaire, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAIN, LE MANS
demeurant 48, rue de la Rousselière à SAINT-BERTHEVIN
- **Monsieur JOUVIN Bertrand**
Chauffeur mécanicien agricole, ETS DANIEL MARTIN, LA PELLERINE
demeurant Milieu Boué à SAINT-PIERRE-DES-LANDES
- **Monsieur ROYER Eric**
Réfèrent expert service, TERRENA, ANCENIS-SAINT-GEREON
demeurant 4, rue Sirius à MARTIGNE-SUR-MAYENNE

Article 4 : La médaille d'honneur agricole échelon GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur BERNADEAUX Gilles**
Employé de banque animateur, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU
MAIN, LAVAL
demeurant 19, rue André Saget à LAVAL
- **Monsieur BOISSEAU Stéphane**
Ouvrier, HOLVIA PORC, LAVAL
demeurant 3, rue des Mésanges à L'HUISSERIE
- **Madame FERRAND Claudine**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAIN, LAVAL
demeurant 31, rue Lavoisier à SAINT-BERTHEVIN
- **Madame FOUCHER Isabelle**
Technicienne de la protection sociale, MSA MAYENNE ORNE SARTHE, LAVAL
demeurant 235, chemin des behories à COSSE-LE-VIVIEN
- **Monsieur GARRY Jacques**
Chef d'équipe engrais, TERRENA, LAVAL
demeurant Les Chateliers à BONCHAMP-LES-LAVAL
- **Monsieur JOUVIN Bertrand**
Chauffeur mécanicien agricole, ETS DANIEL MARTIN, LA PELLERINE
demeurant Milieu Boué à SAINT-PIERRE-DES-LANDES

- **Madame LELOUP Cécile**
Animatrice assurances, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAIN, LE MANS
demeurant 1, route la Martinais à LA BAZOGE-MONTPINCON

- **Madame LOCRET Sylvie**
Manager, MSA MAYENNE ORNE SARTHE, LE MANS
demeurant 41, rue d'Alexandrie à SAINT-BERTHEVIN

- **Madame MARIE Maryvonne**
Technicienne pssp, MSA MAYENNE ORNE SARTHE, LAVAL
demeurant 5, rue de la Grenouillère à LOIRON-RUILLE

- **Monsieur PERTHUIS Michel**
Coordonnateur, animateur d'équipe, MSA MAYENNE ORNE SARTHE, LE MANS
demeurant 11, rue Pierre Bourre à LOUVERNE

- **Madame ROUSSARD Sylvie**
Technicienne, MSA MAYENNE ORNE SARTHE, LE MANS
demeurant Le Vieil Hêtre à MONTIGNE-LE-BRILLANT

- **Monsieur VALLAIS Bruno**
Coordinateur transport, YOPLAIT PRODUCTION FRANCE, LE MANS
demeurant 4bis chemin de la Ménardière à FORCE

Article 5 : Le secrétaire général et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Xavier LEFORT